

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE QUÉBEC.



L'assemblée générale annuelle de cette Société eut lieu le 1^{er} janvier courant, dans les Bâtimens du Parlement.

Jos. MORRIN, écuyer fut appelé au fauteuil.

Le président fit lecture de l'avertissement convoquant l'assemblée générale annuelle.

Il lut aussi le rapport des "scrutateurs" déclarant les messieurs suivants élus directeurs pour la présente année, savoir :

DR. JOS. MORRIN.....	279	Voix.
EUG. CHINIC, ECR.....	279	"
DR. ROBITAILLE.....	278	"
ALEX. LEMOINE, ECR.....	276	"
J. W. LEAYCRAFT, ECR.....	274	"
JOS. HAMEL, SENR., ECR.....	274	"
CHS. ALLEYN, ECR.....	261	"

Il fut alors proposé par M. T. Fahey, secondé par M. M. Routier, et

Résolu—Que cette assemblée soit maintenant ajournée à l'Hôtel-de-Ville, afin d'y entendre le rapport des affaires de la Société pour l'année dernière.

L'assemblée s'étant réunie à l'Hôtel-de-Ville, le Dr MORRIN fut de nouveau appelé à présider.

Le président exposa le but de l'assemblée, après quoi le secrétaire-trésorier reçut ordre de faire lecture du rapport annuel des directeurs sortant de charge.



QUATRIÈME RAPPORT ANNUEL AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE QUÉBEC.

Les Directeurs, sortant de charge, ont l'honneur de présenter leur rapport annuel, en félicitant les Actionnaires sur l'état des affaires de la société, qui ne sont pas moins prospères dans la quatrième année que dans les trois précédentes.

Le montant reçu pour versements, amendes, dépôts, transferts, etc., excède d'environ mille louis la somme reçue l'an dernier, mais les dépenses sont-ils de cent mille de plus. Les poursuites que les directeurs ont été dans la nécessité d'intenter contre quelques acheteurs, et par des oppositions filées entre les mains du shérif, pour lesquelles la société a été colloquée pour une grande partie de ses réclamations.

Dans quatre occasions, la société a acquis six propriétés différentes, au montant de mille quarante cinq louis, y compris les primes d'assurance et lods et ventes. Quatre de ces propriétés ont été vendues par les directeurs, d'une manière avantageuse. Aujourd'hui la société est propriétaire de trois immeubles sur lesquelles repose un capital de cinq cent quatre-vingt-deux louis quatorze schellings, rapportant un revenu annuel de soixante-dix louis, ou à peu près douze par cent.

Ces transactions ont beaucoup contribué au succès de la société, et pourront la compenser pour les pertes qu'elle pourrait faire.

Nonobstant le montant assez considérable que la société a dû déboursier, pour l'achat de quelques propriétés, il a été vendu cette année, 150 parts, (17 de plus que l'an dernier,) et formant un nombre total de 616 de disposées, ou un peu plus qu'un tiers du nombre total des actions, qui est actuellement de 1691; ayant diminué d'une seule action dans le cours de l'année. Le nombre actuel des actionnaires (624) est cependant 53 de moins que celui de l'an dernier.

Quoique la vente des argents ait éprouvé une baisse de £3 1s. 10d. par part, chose qui a été bien prévue, néanmoins le terme moyen des Bonus dans les quatre années s'élève encore à £27 9s. 7d.

Au premier coup-d'œil on remarquera que le montant d'amendes reçu est moindre que celui de l'an dernier, cependant il est de fait plus grand, en y ajoutant les amendes dues par les personnes qui ont payé les sommes de £680 13s. 9d. et £265 5s. 6d.

Le chiffre des dépenses excède celui de l'année dernière. Ce qui est dû à un don de £25 fait à la veuve du ci-devant secrétaire-trésorier. Sa requête adressée aux directeurs fut soumise, à sa demande, devant l'assemblée générale annuelle en janvier 1853. L'assemblée n'ayant manifesté aucune objection à cette requête, qui fut référée de nouveau aux directeurs, pour décider comme bon leur semblerait, ces derniers ont crû devoir agréer la demande par le don ci-dessus.

La société a eu à regretter la mort presque subite de Monsieur P. V. Bouchard un des auditeurs. Il lui fallait un successeur, que les directeurs ont trouvé dans la personne de Monsieur Félix Hamel.

Les Directeurs ne peuvent terminer leur rapport, sans payer un juste tribut de louange à M. Vézina, pour ses efforts incessants, et l'assiduité qu'il a montrés dans l'exécution des devoirs de sa charge dont il s'est acquitté, dans tous les détails, à leur entière satisfaction,

Le tout humblement soumis.

Jos. MORRIN,
Président.

Quatrième Etat Annuel, 2 Janvier 1854.

ÉTAT PRIS DU LIVRE "CAISSE."

DOIT.		AVOIR.	
1853 Janv. 3.—A balance.....	£1,327 18 11	1854 Janvier 2.—Par diverses personnes, savoir :	
1854 Janv. 2.—A versements.....	£9,097 3 11	Prêts.....	£12,859 1 8
A amendes.....	256 3 8	Dépôts de sûreté remis..	200 0 9
A Dépôts.....	875 14 6	Assurances renouvelées..	68 8 10
A transports (208 actions)..	26 0 0	Honoraires de notaires..	74 18 0
A intérêt.....	2,285 13 8	Do inspecteurs..	3 8 9
A déboursements.....	18 16 11	Do avocats..	50 1 8
	12,559 12 8	Divers.....	0 11 6
A diverses personnes, savoir:		Une action confisquée l'an dernier..	£11 14 3
Dépôts de sûreté.....	315 12 6	Une do. annulée cette année.....	20 0 0
Vente de propriété.....	126 2 9		31 14 3
Assurances remboursées..	50 18 9	Par déboursements, savoir :	13,288 5 5
Collocation reçue du shériff.....	680 13 9	Secrétaire-trésorier.....	400 0 0
En avance de versements et intérêt.....	25 0 0	Messager.....	15 10 0
Pour arrérages et frais légaux.....	285 5 6	Loyer.....	45 0 0
Honoraires de notaire....	0 5 0	Auditeurs.....	25 3 3
Loyer.....	56 15 0	Ci-devant secrétaire-tré..	21 2 3
	1540 13 3	Veuve do	25 0 0
A ci-devant secrétaire.....	12 4 0	Impressions, avertissements, et.....	32 8 8
A fonds de propriété.....	1 2 0	Menues dépenses.....	15 11 5
A Bonus sur actions vendues,	159, 2911 0 0	Divers.....	6 6 7
Moins non accordées	4 78 0 0		588 2 2
	155	Par fonds de propriété.....	1,045 0 0
	2833 0 0	Par intérêt.....	0 8 3
		Par 155 actions vendues... 15,500 0 0	
		Moins payé.. £11691 15 0	
		Moins dû.... 975 5 0	
			12,667 0 0
		Par balance en mains.....	2,833 0 0
			519 15 0
			£18,274 10 10

Société de Construction de Québec, 2 janvier 1854.

F. VÉZINA, Sec.-Trés.

Examiné et trouvé correct.

A. F. A. KNIGHT, } Auditeurs.
FÉLIX HAMEL, }

Québec, 13 janvier 1854.

Etat de Comptes, 2 janvier 1854.

DOIT.		AVOIR.	
A droits d'entrée reçus.....	£211 10 0	Par prêts de 616 actions..	£61,600 0 0
A versements ".....	39855 4 11	Moins non payé.....	975 5 0
A transports ".....	97 15 0		60,624 15 0
A primes ".....	143 15 0	Par dépôts devenus versements.....	3,534 18 1
A amendes ".....	828 5 3	Par déboursements.....	2,359 17 5
A dépôts ".....	3,973 12 7	Par assurances dûes.....	32 5 6
A bonus ".....	16,927 0 9	Par petites sommes dûes.....	0 12 6
A confiscations.....	137 13 5	Par montant dû sur vente de propriétés..	806 15 10
A intérêt.....	5,812 3 5	Par montant actuellement placé sur propriétés.....	582 14 0
A sûreté Collatérale en mains.....	25 0 0	Par argent en mains.....	519 15 0
A montant dû sur 2 actions confisquées	22 3 3		
A montant d'avance sur versements...	427 5 1		
	£68,451 13 4		£68,461 13 4

Société de Construction de Québec, 2 janvier 1854.

F. VÉZINA, Sec.-Trés.

Examiné et trouvé correct.

A. F. A. KNIGHT, } Auditeurs.
FÉLIX HAMEL, }

Québec, 13 janvier 1854.

Etat des Fonds et Responsabilités, 2 janvier 1854.

DOIT.		AVOIR.	
Argent en mains.....	£519 15 0	Versements payés.....	£39,855 4 11
Versements dûs.....	£790 4 11	Dépôts d'avances.....	£509 4 4
Amendes.....	89 14 3	Moins montant inclu dans le compte de versements, 70 9 10.	438 14 6
Intérêt.....	522 18 10	Versements dûs.....	40,293 19 5
Assurance.....	32 5 6	Intérêt payé d'avance.....	799 4 11
Divers.....	0 12 6	Montant payé d'avance sur versements.....	427 5 1
Dû par vente de propriétés.....	1,444 16 0	" sûreté collatérale,.....	25 0 0
Capital de 616 actions vendues (231 acheteurs).....	806 15 10	" dû sur prêts.....	477 7 4
Fonds de propriété.....	61,600 0 0	" " 2 actions confisquées.....	22 8 6
	582 14 0	Balance de profit net pour 4 ans.....	22,385 15 8
			£64,954 0 10
	£64,954 0 10		£64,954 0 10

Société de Construction de Québec, 2 janvier 1854.

F. VEZINA, Sec.-Trés.

(*) Cet état a été pris du bilan qui a été signé par les auditeurs.

F. V., S.-T.

Compte de Profits et Pertes jusqu'au 2 janvier 1854.

DOIT.		AVOIR.	
A compte de déboursements.....	£2359 17 5	Par droits d'entrée.....	£211 10 0
A balance, étant le montant de profit net pour 4 ans.....	22,385 15 8	" transports.....	97 15 0
		" amendes reçues.....	828 5 3
		" dues.....	89 14 3
		" primes reçues.....	143 15 0
		" bonus sur 616 actions vendues.....	16,927 0 0
		" Intérêt reçu.....	£5812 3 7
		Moins payé d'avance, 25 9 3	
			5,787 1 4
		" intérêt dû.....	522 18 10
		" montant de confiscations.....	137 13 5
	£24,745 13 1		£24,745 13 1

Société de Construction de Québec, 2 janvier 1854.

F. VEZINA, Sec.-Trés.

(*) Cet état a été pris du bilan qui a été contresigné par les auditeurs.

F. V., S.-T.

John Shaw, écuyer, secondé par J. D. Beau, écuyer, rapporteur et il fut résolu que les rapports et états qui viennent d'être lus soient reçus et adoptés, et qu'ils soient imprimés pour l'usage des actionnaires.

Proposé par D. Fraser, écuyer, secondé par P. Sheppard, écuyer, et résolu que les remerciements de cette assemblée soient votés au président et directeurs du ci-devant bureau, pour leur bonne administration des affaires de la société pendant l'année expirée.

Lu les rapports séparés des auditeurs, dans l'un desquels il était établi que le principe de l'échelle décroissante d'intérêt payé par les acheteurs était incorrecte et injuste envers les non-acheteurs, sur quoi divers membres adressèrent l'assemblée; mais tous furent en faveur de la continuation du système adopté et suivi depuis le commencement de la société.

Le rapport des "scrutateurs" fut lu une seconde fois et approuvé.

Et sur motion de M. Félix Lavoie, secondé par M. Thos. Simpson, il fut résolu

que les remerciements de cette assemblée soient votés à MM. Wyse et Durant pour l'habileté et la bonne volonté qu'ils ont montrées dans l'exercice de leur devoir comme scrutateurs.

MM. A. F. A Knight et F. Hamel furent unanimement nommés auditeurs pour l'année courante.

M. Knight étant présent pria l'assemblée de lui nommer un successeur, ses occupations ne lui permettant pas de s'acquitter de cette charge pour l'année courante.

John Shaw, écuyer, fut alors nommé à sa place.

Après quoi une requête adressée à la législature, demandant qu'un certain "proviso" de l'acte incorporant la société relatif au nombre de membres requis à une assemblée générale pour aucun changement des règles soit rappelé, fut approuvé et mise sur la table pour être signée par les actionnaires.

Certifié,

F. VEZINA,

Secrétaire-Trésorier.

Société de Construction de Québec,
17 janvier 1854.